

**AVENANT DU 21 JUILLET 2011
AUX ACCORDS RELATIFS A L'AGECIF-CAMA**

Entre les soussignés :

- la Fédération Nationale du Crédit Agricole,
représentée par M. DELORME
 - l'Unité de Développement Social Groupama (UDSG),
représentée par *Alain KAHN*
 - la Fédération Nationale des Employeurs de la Mutualité Sociale Agricole
(FNEMSA), représentée par *M^{me} Virginie PORCHER par le Président M. Gérard PELHATE*
- d'une part,
- les organisations syndicales ci-après :

C.F.D.T.

Pour le Crédit agricole, Groupama, MSA

- Fédération Générale Agroalimentaire (C.F.D.T.)
représentée par M. *Denis LON GELON*

C.F.T.C.

Pour le Crédit agricole

- Fédération CFTC de l'Agriculture (CFTC.-AGRI)
représentée par M. *BARD GUY*

Pour Groupama

- Fédération C.F.T.C. de l'Agriculture (C.F.T.C.),
représentée par M. *BARD GUY*

Pour la MSA

- Fédération C.F.T.C. de l'Agriculture (C.F.T.C.),
représentée par M. *BARD GUY*

[Handwritten signatures and initials]
AW US 64 1-UP JUP [Signature] FS [Signature]

C.G.C.

Pour le Crédit agricole

- Syndicat National de l'Entreprise Crédit Agricole (S.N.E.C.A. – C.G.C.)
représenté par M. *LAISNE Antje*

Pour Groupama

- Syndicat National de l'Encadrement et des Employés de la Mutualité Agricole (C.F.E. – C.G.C.)
représenté par M. *François Seyaud*

Pour la MSA

- Syndicat National de l'Encadrement et des Employés de la Mutualité Agricole (SNEEMA – CFE-CGC),
représenté par M. *François Seyaud*

U.N.S.A.

Pour le Crédit agricole

- Union Nationale des Syndicats Autonomes / Crédit Agricole et ses filiales (UNSA/CA)
représentée par M. *vo Danielle POUTHÉ*

Pour Groupama

- Union Nationale des Syndicats Autonomes – Agriculture Agroalimentaire (UNSA 2A),
représentée par M. *vo Danielle POUTHÉ*

Pour la MSA

- Union Nationale des Syndicats Autonomes Agriculture Agroalimentaire – Syndicat National des Salariés de la Protection Sociale Agricole (UNSA Agriculture Agroalimentaire – SNPSA),
représentée par M. *vo Danielle POUTHÉ*

F.O.

Pour le Crédit agricole

- Fédération des Employés et Cadres (F.O.)
représentée par M. *Serge FENGA*

AS *N* *FW* *CS* *64* *1-2* *UP* *LD* *S* *AO* *Fs* *R*

Pour Groupama

- Fédération des Employés et Cadres (F.O.),
Représentée par M. *Serge FEUGA*

Pour la MSA

- Fédération des Employés et Cadres (FO),
Représentée par M. *Serge FEUGA*

S.N.I.A.C.A.M.

Pour le Crédit agricole

- Syndicat National Indépendant des Agents du Crédit Agricole Mutuel
(S.N.I.A.C.A.M.),
représenté par M. *FORESTER*

C.G.T.

Pour le Crédit agricole

- Fédération C.G.T. des Syndicats du Personnel de la Banque et de
l'Assurance (F.S.P.B.A.),
représentée par M. *Alain BABIN*

Pour Groupama

- Fédération C.G.T. des Syndicats du Personnel de la Banque et de
l'Assurance (C.G.T.),
représentée par M. *DUVERNAY Thierry*

Pour la MSA

- Fédération Nationale des Personnels des Organismes Sociaux (CGT),
Représentée par M. *DUVERNAY Thierry*

S.U.D. C.A.M.

Pour le Crédit agricole

- Union des Syndicats de Salariés du Crédit Agricole Mutuel (S.U.D. -
C.A.M.)
Représentée par M. *Blanche Briand*

d'autre part,

Nax 03 64 1-³ VP JLD *FS*

Vu l'accord de création de l'AGECIF-CAMA en date du 20 décembre 1983, ainsi que l'accord du 10 décembre 1994, et l'avenant du 16 décembre 2005,

Vu la loi n° 2009-1437 du 24 novembre 2009 relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie,

Vu le décret n° 2010-1116 du 22 septembre 2010 relatif aux organismes collecteurs paritaires agréés des fonds de la formation professionnelle continue,

Considérant les objectifs de la loi précitée et la volonté des signataires de poursuivre le développement du congé individuel de formation et des dispositifs d'accompagnement des salariés dans leur projet, tels le congé de bilan de compétences ou de validation des acquis de l'expérience,

Constatant que le bon fonctionnement de l'AGECIF-CAMA, notamment par l'utilisation optimale des contributions collectées, a permis jusqu'alors ce développement, et que cet organisme peut exercer les missions définies par le nouveau cadre législatif, en particulier contribuer au développement des compétences au niveau des territoires, notamment en milieu agricole et rural, en assurant un service au plus près des salariés et des entreprises,

Il est convenu de demander l'agrément de l'AGECIF-CAMA à l'autorité administrative compétente afin de poursuivre l'activité dans les conditions des accords précités, dans le même champ, au bénéfice :

- des salariés de Groupama (périmètre UDSG), des organismes de la Mutualité Sociale Agricole et du Crédit Agricole, ainsi que de leurs filiales, sur le territoire métropolitain et dans les départements d'outre-mer,
- des salariés ou anciens salariés de ces mêmes organismes, dans le cadre des dispositions particulières aux personnes qui ont été titulaires de contrats à durée déterminée.

Fait à Paris le 21 juillet 2011

A series of handwritten signatures and initials in blue and black ink, including the letters 'FS' and 'UP'.

Pour :

- la Fédération Nationale du Crédit Agricole,



- l'Unité de Développement Social Groupama (UDSG),



- la Fédération Nationale des Employeurs de la Mutualité Sociale Agricole (FNEMSA)



- les organisations syndicales ci-après :

C.F.D.T.

Pour le Crédit agricole, Groupama, MSA

- Fédération Générale Agroalimentaire (C.F.D.T.)



C.F.T.C.

Pour le Crédit agricole

- Fédération CFTC de l'Agriculture (CFTC-AGRI)



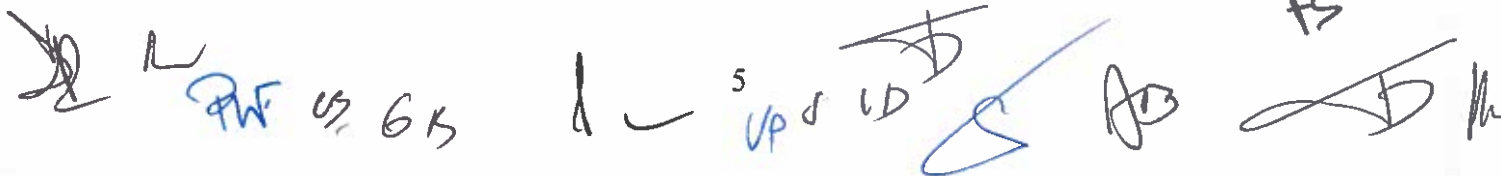
Pour Groupama

- Fédération C.F.T.C. de l'Agriculture (C.F.T.C.),



Pour la MSA

- Fédération C.F.T.C. de l'Agriculture (C.F.T.C.),



C.G.C.

Pour le Crédit agricole

- Syndicat National de l'Entreprise Crédit Agricole (S.N.E.C.A. – C.G.C.)

Pour Groupama

- Syndicat National de l'Encadrement et des Employés de la Mutualité Agricole (C.F.E. – C.G.C.),

Pour la MSA

- Syndicat National de l'Encadrement et des Employés de la Mutualité Agricole (SNEEMA – CFE-CGC),

U.N.S.A.

Pour le Crédit agricole

- Union Nationale des Syndicats Autonomes / Crédit Agricole et ses filiales (UNSA/CA)

Pour Groupama

- Union Nationale des Syndicats Autonomes – Agriculture Agroalimentaire (UNSA 2A),

Pour la MSA

- Union Nationale des Syndicats Autonomes Agriculture Agroalimentaire – Syndicat National des Salariés de la Protection Sociale Agricole (UNSA Agriculture Agroalimentaire – SNPSA),

[Handwritten signatures and initials at the bottom of the page, including 'GS', 'UP', 'AP', 'FS', and others.]

F.O.

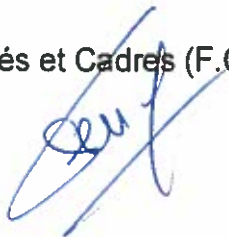
Pour le Crédit agricole

- Fédération des Employés et Cadres (F.O.)



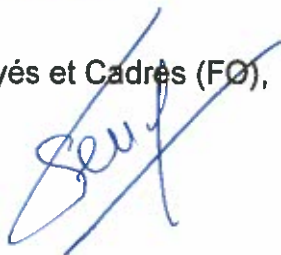
Pour Groupama

- Fédération des Employés et Cadres (F.O.),



Pour la MSA

- Fédération des Employés et Cadres (FO),



S.N.I.A.C.A.M.

Pour le Crédit agricole

- Syndicat National Indépendant des Agents du Crédit Agricole Mutuel (S.N.I.A.C.A.M.),



C.G.T.

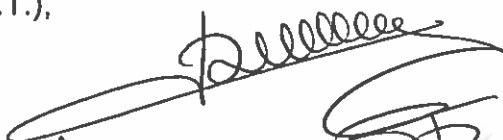
Pour le Crédit agricole

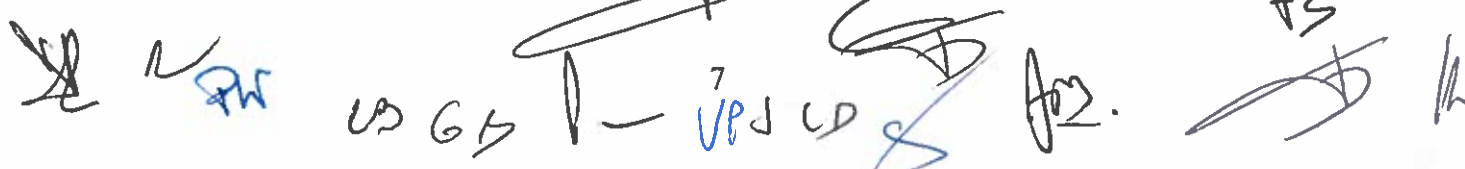
- Fédération C.G.T. des Syndicats du Personnel de la Banque et de l'Assurance (F.S.P.B.A.),



Pour Groupama

- Fédération C.G.T. des Syndicats du Personnel de la Banque et de l'Assurance (C.G.T.),





Pour la MSA

- Fédération Nationale des Personnels des Organismes Sociaux (CGT),



S.U.D. C.A.M.

Pour le Crédit agricole

- Union des Syndicats de Salariés du Crédit Agricole Mutuel (S.U.D. – C.A.M.)

